
MÉMOIRE DES AMIS DES MONTS GROULX



Contemplation de l'astroblème Manicouagan (Île René-Levasseur)

Document présenté dans le cadre des audiences publiques portant sur la réserve de biodiversité des monts Groulx et de la péninsule de la baie Mémory.

Juin 2003

Table des matières

- 1.- Introduction
- 2.- Description sommaire des monts Groulx
- 3.- L'association « les Amis des monts Groulx » : qui sommes-nous ?
- 4.- Le développement touristique
- 5.- Propositions
- 6.- Quelles sont les activités permises et celles qui seront interdites dans la nouvelle réserve ?
- 7.- Les limites de la réserve de biodiversité
- 8.- Conclusion



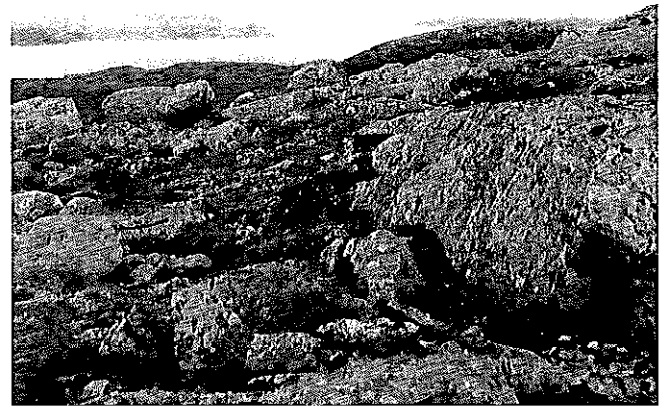
Le mont Veyrier, sommet des monts Groulx

1.- Introduction

Le 5 juillet 2002, le Ministère de l'environnement du Québec annonçait officiellement, par la voix de son ministre monsieur André Boisclair, la mise en réserve de onze territoires à des fins d'aires protégées en forêt boréale et de six parcs, faisant ainsi passer de 2,9 % à 4,8 % la superficie totale du territoire protégé de notre province.

Une grande partie des monts Groulx « Uapishka », environ le tiers, fait partie de ces aires protégées mises en réserve.

Notre association, dont l'objectif principal est la défense de l'intégrité naturelle de la totalité du massif ainsi que ses paysages environnants, se réjouit grandement de cette décision qui représente un pas en avant pour la protection de ces montagnes uniques au Québec.



Du même souffle, le ministre annonce aussi la tenue de consultations publiques régionales par le bureau des audiences publiques sur l'environnement, en collaboration avec les conseils régionaux de développement afin d'associer étroitement les populations locales concernées par ces projets d'aires protégées.

Nous avons donc rédigé ce mémoire afin d'exprimer publiquement notre point de vue sur le développement à venir du massif. Il tient compte des objectifs de notre association qui sont inscrits dans la charte. Il est aussi important de mentionner que nous adhérons entièrement à la philosophie du développement durable tel qu'énoncé en 1980 par l'Alliance Mondiale pour la Nature et consacré en 1987 dans un rapport établi pour l'O.N.U. selon lequel est durable un développement qui ``répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs`` autrement dit ``concilier les activités humaines et environnementales afin de permettre à l'humanité de durer``.

Quelques jours plus tard, soit le 11 juillet 2002 à Baie-Comeau, le ministre de l'environnement André Boisclair a mentionné les efforts persévérants menés depuis plusieurs années par les amateurs des monts Groulx pour mobiliser la population à l'importance de cette consultation.

Nous sommes reconnaissant de cette mention encourageante et avons les mêmes sentiments envers les médias nationaux et internationaux qui ont su relayer notre message à leur public.

Notre association ``formelle`` est récente mais nos membres ont une longue tradition de collaboration et comptons parmi ceux-ci certains qui ont fait preuve d'initiative et d'esprit de pionnier, au milieu des années 80 en rendant accessible, par des sentiers, les plateaux de ce massif, en plus de les faire connaître internationalement. Particulièrement Michel Denis et Jacques Duhoux, deux professionnels de l'expédition en pleine nature, qui ont établi leur domicile aux pieds de ces majestueuses montagnes dès l'ouverture de la route 389 et qui n'ont cessé de promouvoir et protéger ce lieu attachant.

Les monts Groulx sont maintenant bien connus et reconnus dans le monde de la longue randonnée hors sentier et l'observation de la nature. En si peu de temps, elles sont devenues incontournables, prestigieuses et mythiques

Ces randonneurs se sont aussi impliqués physiquement dans le développement des montagnes, développant ainsi un sentiment d'appartenance.

Nous espérons que ce mémoire saura exprimer clairement notre propos et qu'il aura une influence sur le développement à venir.

2.- Description sommaire des monts Groulx

Le massif des monts Groulx, d'une altitude de 1200 mètres et plus, est situé à 330 kilomètres au nord de la ville de Baie-Comeau.

D'une superficie d'environ 5 000 kilomètres carré, il est bordé à l'ouest par le réservoir Manicouagan, à l'est par la rivière Ste-Marguerite, au nord par la rivière Hart-Jaune et le petit lac Manicouagan et au sud par le lac Deschênes et le lac Gabriel.

Depuis 1986 on peut s'y rendre par la nouvelle route 389, soit la route trans-Québec-Labrador qui relie le fleuve St-Laurent à la mer du Labrador. Les effets combinés de l'altitude et de la latitude lui procurent un climat arctique sur les plateaux.

Il représente de ce fait un écosystème unique composé de forêt boréale et de taïga à sa base, de toundra au sommet et de forêt alpine dans les hautes vallées. On y retrouve des plantes montagnardes rares dans l'Est de l'amérique.

Le passage des glaciers, encore présent dans le sous-sol sous forme de pergélisol, a façonné son relief et laissé de nombreuses dépressions favorables à la formation de lacs et de tourbières. Les amérindiens innu dont c'est le territoire ancestral de vie appellent en leur langue ces montagnes recouvertes de neige la majeure partie de l'année du nom évocateur de "uapishka" qui signifie montagne blanche;

Peu de massif au monde donne cette impression si forte de liberté face à l'immensité sans limite de ses paysages. Les uapishka, un îlot arctique en milieu boréale, une anomalie montagnaise.

3.- L'association « les Amis des monts Groulx » : qui sommes-nous ?

Notre association qui est à but non lucratif est vouée à la protection, à la promotion et au développement des monts Groulx.

Voici deux ans, des amateurs du massif, randonneurs, guides et sympathisants se sont regroupés en association afin de le protéger du développement industriel qui s'annonçait. Nos membres sont de différentes régions du Québec, de différentes provinces et pays.

Plusieurs de nos membres sont impliqués dans le développement de ces montagnes depuis 1986 en contribuant par leur travail de pionnier à les rendre plus accessibles et plus connues. Ils ont ouvert des sentiers d'accès au plateau, construit des infrastructures légères d'accueil et établi la réputation de ce massif comme destination de haut niveau dans le monde du tourisme d'aventure.

Nous adhérons tous aux principaux objectifs qui sont la conservation de l'intégrité naturelle du massif et de l'originalité de sa nature et des paysages environnants. Nous adhérons aussi entièrement à la philosophie mondiale portant sur le développement durable.

Nous oeuvrons à son développement qui se doit d'être en harmonie avec la nature et pris en charge par les utilisateurs et par le milieu, la population environnante.

Nous voulons que ces montagnes demeurent ce qu'elles sont actuellement, ce qui constitue son principal attrait : sauvages et peu organisées.

Le massif des monts Groulx est devenu un lieu de découverte, d'autonomie, de contemplation. En peu de temps, il est même devenu mythique. Il est à voir. Il est à explorer. Il est devenu la nouvelle destination pour les mordus de plein air. Nous avons jusqu'ici pris l'initiative de les organiser et de les défendre et nous voulons continuer à jouer un rôle majeur dans son développement à venir.

Nous en avons la volonté et nous nous en sentons capable. Ainsi nous pourrions continuer à contribuer à cette belle aventure qu'est le développement du massif, et ce, par notre expertise acquise à travers les ans, notre créativité et notre implication indéfectible.

De plus, nous croyons que les objectifs de notre organisme correspondent largement et intimement à ceux d'une réserve de biodiversité.

4.- Le développement touristique

Voici maintenant notre vision sur le développement futur des monts Groulx ainsi que le rôle que nous voulons jouer dans celui-ci et qui est la suite de celui que nous avons tenu jusqu'ici

Le développement touristique orienté vers celui de l'aventure, de l'écologie, de la science et de la culture a débuté voici seize ans.

À ce jour, où en sommes-nous rendus ? Qu'avons-nous accompli et quels ont été les résultats de nos actions?



Le massif est maintenant bien accessible, bien connu et fréquenté. C'est le résultat des actions que nous avons posées.

- A- Ouverture de sentiers et d'infrastructures légères d'accueil.
- B- Organisation d'activités sportives et culturelles d'envergures internationales : Raid Mahikan et La grande traverse.
- C- Organisation de nombreux voyages de presse auxquels ont participé des journalistes de différents pays.

- D- Participation à la réalisation de reportages télévisés et de films documentaires.
- E- Développement d'une philosophie d'action impliquant le milieu dans l'aménagement des infrastructures via l'activité portant le nom de La grande corvée.
- F- Établissement de la réputation mondiale de monts Groulx comme destination unique et mythique.
- G- Fréquentation accrue d'institutions d'enseignements québécoises et américaines dans le cadre de leur enseignement; université du Québec à Chicoutimi, Collège Mérici de Ste-Foy, cégep du vieux Montréal, université Darmouth (N.H. USA), Vermont State College (Vermont USA), Outward Bound (Maine USA).
- H- Intéresser des scientifiques de différents domaines (biologie, écologie, géographie) à visiter le territoire. Dans cet ordre d'idée, nous sommes actuellement à organiser une expédition scientifique multidisciplinaire qui se déroulera en 2004. Nous avons aussi entrepris des pourparlers avec une université du Québec pour l'établissement d'un centre de recherche multidisciplinaire aux pieds des montagnes.
- I- Susciter les trois associations touristiques régionales qui se partagent le secteur du massif à s'intéresser au territoire à titre d'attrait majeur sur le plan touristique. L'ATR Manicouagan a entrepris depuis peu et en collaboration avec d'autres organismes une démarche dans le but de faire reconnaître une partie importante du territoire dans lequel se trouvent les monts Groulx comme réserve mondiale de la biosphère par l'Unesco.
- J- Encourager, par nos actions médiatiques et de sensibilisation de la population, le gouvernement du Québec, par ses ministres de l'environnement, de la FAPAQ et des ressources naturelles, a décrété comme aire protégée l'ensemble du massif afin de protéger son écosystème et la beauté des paysages environnants.
- K- Permettre et inciter les guides de plein air professionnel à s'installer aux pieds des montagnes afin d'y pratiquer leur métier. Présentement, quatre s'y sont établis. Avec cette même volonté, nous avons sollicité des entreprises spécialisées dans ce type de tourisme.

La question qui se pose maintenant est : Quel sera la suite ? Qu'advient-il de ce magnifique massif ?

- 1- Comment va-t-il se développer ?
- 2- Quelle en sera la philosophie d'action ?
- 3- Qui prendra les décisions d'orientation ?
- 4- Pour qui seront-elles prises ?
- 5- Qui sera le maître d'œuvre de ce développement et qui en assumera la gestion par la suite ?

À ces questions nous avons nos réponses que nous vous énoncerons par des propositions qui, nous l'espérons, sauront vous aider et vous guider dans les choix et décisions à venir.

Le Ministère de l'environnement du Québec s'est engagé à consulter la population sur cette avenir par le biais de consultations publiques. Nous y participons en faisant part de notre vision et en énonçant des propositions concrètes d'action.

À notre point de vue ces montagnes doivent demeurer ce qu'elles sont, ce qui en fait leur réputation et leur attrait, à savoir un haut lieu de l'aventure, de l'autonomie, de la découverte et de la contemplation.

Tout développement à venir doit respecter ce critère si on veut conserver leur attrait et leur spécificité

De plus, elles doivent être exemptées d'activités touristiques motorisés tel que motoneige, vtt et autres, qui se concilient très mal avec celles qui ne le sont pas.

Par contre, nous croyons qu'elles peuvent être développés dans la continuité de ce qui a été fait, avec respect pour l'environnement et la population environnante.

5.- Propositions

- 1- Concernant le nom de ces montagnes, nous proposons de redonner au massif son nom historique de Uapiska dans la langue des innus, ce qui signifie montagne blanche. Aussi, les trappeurs qui exploitaient autrefois ce secteur les appelaient aussi montagne blanche. Il s'agissait d'un point de repère permettant à la population locale de s'orienter dans leur déplacement. En effet, puisque l'une des caractéristiques majeures de ces montagnes est l'absence d'arbres au sommets, dès que la neige s'installe elles deviennent facilement visibles à plusieurs kilomètres de distance. Et combiné au facteur de la haute altitude des sommets par rapport au territoire environnant, il s'agissait d'un point de repère privilégié.
- 2- Concernant l'implication du milieu dans le processus de développement, nous sommes en accord avec le gouvernement qui veut ainsi faire participer la population régionale et le milieu des utilisateurs dans ce processus. Pour ce faire, un organisme qui serait responsable des grandes orientations du développement pourrait être créé. Il serait composé d'organismes représentatifs des intérêts locales et régionales. Nous suggérons qu'un comité formé des représentants suivant soit mis sur pied : M.R.C. de Manicouagan, M.R.C. de Sept-Rivières, M.R.C. de Caniapiscau, Conseil de bande de Bestiamites, Société des amis des monts Groulx, Association touristique régionale de Caniapiscau, Manicouagan et Sept-Rivières.
- 3- Concernant l'orientation philosophique qui doit présider le développement, nous proposons de tenir un colloque national auquel participeraient les personnes et organismes intéressés afin de réfléchir et définir celles-ci.
- 4- Concernant les infrastructures d'accueil et de pénétration du massif :
 - A- Entretien et améliorer les deux sentiers de longue randonnées existant qui donnent accès de la route 389 au plateau, soit plus précisément ceux du kilomètre 335 et du kilomètre 365.
 - B- Créer deux autres sentiers de courte randonnée donnant accès facilement et rapidement à deux hautes montagnes qui longent la route 389 et du sommet desquels, le randonneur peut admirer la lande alpine et l'astroblème de Manicouagan. Nous avons identifié pour cette fin les monts Harfang et Manic. Ces deux derniers sentiers seraient plus faciles d'accès et permettraient ainsi à un plus large public, pratiquement de tout âge, de pouvoir goûter au plaisir des monts Groulx.



- C- Construire deux centres d'accueil au pied des montagnes, sorte de camp de base qui serait localisé au début des sentiers existant et qui serviront de logement de court séjour et de point d'appui au randonneur. La désignation de camp de base a été choisi afin de respecter le caractère expédition de ces montagnes. Pour ce faire, ils devront être fonctionnels, confortables, rustiques et esthétiques et autant que possible, construit avec des matériaux naturels de la région. Afin de répondre à leur fonction, ils devront être habités à l'année par un gardien de refuge qui verra à maintenir la sécurité des usagés, à l'entretien des refuges et à l'information des touristes et autres utilisateurs. Ils devront être équipés de moyens de communication avec l'extérieur et pourront servir de poste de commandement avancé en cas de besoin pour des interventions de secours en montagne. Organiser le long de la route des sites de camping au fur et à mesure que la nécessité se présentera afin de maintenir à un niveau acceptable la pression exercée par les randonneurs sur la biodiversité des secteurs concernés.
- D- Concernant l'organisme qui sera le maître d'œuvre du développement du massif en fonction du tourisme;
- a. En premier lieu, confier cette responsabilité à l'association les Amis des monts Groulx qui y est impliquée par l'action de ses membres depuis 1986.
 - b. Réaliser la conception et la mise sur pied de projets;
 - c. Encourager la création de différentes activités touristiques, commerciales ou autres, en autant que possible complémentaire et les coordonner;
 - d. Organiser des activités participatives de prise en charge des travaux d'entretien des sentiers et refuges par le milieu des randonneurs. Par exemple, la Grande corvée qui existe depuis 4 ans;
 - e. Assurer la sécurité des randonneurs en montagne en collaboration avec les autorités gouvernementales, et ce, en formant en région un groupe de volontaires spécialisés en recherche et sauvetage;
 - f. Augmenter les connaissances du milieu naturel du massif en encourageant la recherche scientifique à laquelle nous pourrions fournir des services d'intendance, de logistique et de guide sur le terrain, connaissances pouvant être par la suite diffusées au grand public de différente façon;
 - g. Continuer à publiciser le territoire à l'échelle planétaire comme nous l'avons fait dans le passé en invitant des journalistes à le visiter et de réaliser par la suite des reportages dans leur médias respectifs;
 - h. Inviter et stimuler les entreprises en tourisme à utiliser le territoire pour leur produit et à y installer leur base d'opération. En plus de confirmer la vocation des monts Groulx, cela créerait une synergie créatrice et une communauté d'échange et d'entraide professionnelle. Un effort d'encouragement spécial devrait être fait envers les innus qui pourraient y développer des produits touristiques culturels mettant à contribution leur mode ancestral et leur tradition;

- i. Entreprendre des relations avec les innus de Bestiamites qui pourraient nous être mutuellement profitables à court et long terme;
 - j. Participer activement au projet de création de Réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO qui a été initié et piloté actuellement par l'Association touristique régionale de Manicouagan à Baie-Comeau. Nous sommes actuellement dans le cadre du processus d'acceptation de ce projet par l'UNESCO et à organiser une expédition scientifique multidisciplinaire qui se déroulera à travers le massif en août 2003. Son objectif sera de réaliser un inventaire des différents éléments naturels du territoire. Un film documentaire pour la télévision y sera réalisé ``la science en mouvement`` pour diffusion au pays et à l'étranger. Ainsi qu'un livret de vulgarisation scientifique destiné au randonneur et touriste de passage.
- E- Concernant la recherche scientifique, convaincre une université ou une association d'université à installer au pied du massif un centre de recherche afin d'améliorer nos connaissances de ces montagnes. Multidisciplinaire, il serait destiné à leur chercheur, professeur et étudiant. Des pourparlers sont actuellement en cours depuis plusieurs années avec une université québécoise à ce sujet et elle serait localisée au pied du mont Harfang, le long de la 389. Dans le cadre tant de la présente réserve de biodiversité que de la réserve mondiale de la Biosphère une zone de protection écologique, à titre de territoire témoin, pourrait être désignée à un endroit qui respecte le développement touristique
- F- Concernant les sites de pollution, il existe à travers le massif plusieurs de ces sites. Certains sont connus et localisés, tandis que d'autres sont à découvrir. Car au gré de nos excursions nous en trouvons continuellement de nouveaux. Ils se présentent sous forme de déchets de toutes sortes et de toutes dimensions abandonnés sur place par l'industrie minière « prospection », le gouvernement et d'autres, à la suite de leurs différents travaux sur le terrain. Afin que ces montagnes retrouvent leur propreté, leur originalité et leur beauté, nous proposons de les débarrasser de cette pollution
- G- Concernant l'aspect financier, il faut prévoir à court et long terme le développement qui devrait être réalisé par différentes phases. Aussi, en ce qui concerne l'accès aux sentiers ils doivent demeurer gratuit car ils constituent un investissement dans notre santé collective et une meilleure relation avec la nordicité.

6.- Quelles sont les activités permises et celles qui seront interdites dans la nouvelle réserve ?

Nous tenons compte ici du document préparé pour la consultation publique et présenté lors de la première partie des audiences publiques tenues à Baie-Comeau à partir du 12 mai 2003 et nous nous proposons d'intervenir uniquement sur certains sujet particuliers.

Commençons tout d'abord par énumérer les activités interdites, et ce, de quelques natures quelles soient, économiques, sportives ou autres. Nous considérons que les activités interdites le sont parce qu'elles sont incompatibles soit avec les objectifs poursuivis par la création d'une réserve de biodiversité, soit plus spécifiquement à la situation des monts Groulx.

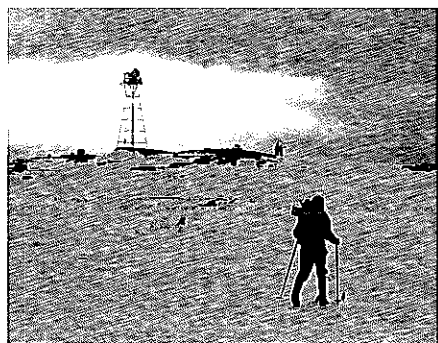
En ce qui concerne les activités qui devraient être interdites pour l'ensemble des réserves de biodiversité, nous considérons qu'il s'agit de l'exploitation minière, forestière et hydroélectrique. En somme, nous devrions interdire toute activité qui serait susceptible d'affecter, d'une manière importante, l'intégrité naturelle de la réserve. Par exemple, l'exploitation commerciale de la chicoutai devrait y être interdite puisque la cueillette intensive de ce fruit affecte l'écosystème. Cependant, la cueillette comme activité complémentaire à la randonnée devrait être permise puisqu'il s'agit d'un bon moyen d'éducation à la survie en forêt en plus d'agrémenter le séjour du sportif.



Pour ce qui est des activités propres aux monts Groulx, devrait être interdite l'usage à des fins récréatives de tout moyen de transport moto propulsé, tel que la motoneige, le véhicule tout terrain (vtt), l'hydravion et l'hélicoptère.. La chasse et l'utilisation de terrain à des fins de villégiature doivent être interdites puisqu'elles sont de nature à perturber l'écosystème fragile de ce site. Pour des raisons d'équité, nous devons respecter les droits actuellement consentis sur ce territoire, et ce, par le biais d'un système juridique de droits acquis. Au surplus, cet écosystème n'est pas très bien connu et nous devons, pour ce motif, intervenir sur le territoire avec beaucoup de précaution. Il serait aussi possible, pour des fins particulières, d'autoriser certaines de ces activités. Par exemple, l'utilisation de la motoneige par un guide professionnel pour aménager et entretenir un campement et suivant un trajet préalablement approuvé. Évidemment, cette autorisation serait limitée à un nombre restreint de guides, toujours avec l'esprit d'éviter la perturbation de l'écosystème et de respecter les autres utilisateurs.

Maintenant, pour les activités permises, nous suggérons que le secteur des monts Groulx demeure ce qu'il représente actuellement pour les randonneurs; une terre d'autonomie et de liberté. Nous suggérons aussi d'intervenir uniquement lorsqu'un problème particulier sera identifié. Dans l'intervalle, nous croyons que l'éducation constitue un excellent moyen de prévention.

À titre d'exemple, commençons par les feux de camp. Nous considérons que la réserve projetée représente un endroit propice afin d'éduquer les randonneurs à l'utilisation respectueuse du feu de camp autant pour des fins de nécessité (repas et survie en forêt) que pour des fins purement récréatives. De plus, les feux de camp représentent une activité secondaire et plutôt rare puisque les randonneurs utilisent généralement de petits réchauds portatifs pour préparer leur repas. Du moins, cette activité ne constitue pas une problématique à court terme. Le même raisonnement s'applique à la cueillette de petits fruits sauvages, de champignons ou d'autres espèces, de même que la pêche, activités qui seront peu pratiquées, donc peu susceptibles d'affecter l'écosystème.



Nous favorisons l'identification d'une zone témoin de type réserve écologique et l'endroit actuellement proposé à titre de zone de protection intégrale nous convient en autant que ses limites tiennent compte davantage des sentiers de randonnée. Les limites longent immédiatement le ruisseau Beaupin. Comme cette voie d'accès au massif est régulièrement fréquentée par les randonneurs à ski ou en traîneau à chien l'hiver, nous recommandons de prévoir une zone tampon de 500 mètres à partir de la rive du ruisseau afin d'éviter toute incursion dans cette zone et ainsi mieux la protéger. Il existe également une autre voie de déplacement pour le randonneur à ski et celle-ci est située à l'intérieur de la partie sud de la zone proposée par le document préparé pour la consultation publique. À partir de ce tracé, et tout en établissant une zone tampon de 500 mètres pour la partie nord, toute la partie sud devrait être

retranchée de cette zone. Il s'agit d'ailleurs d'un site à haut potentiel récréotouristique par la beauté des paysages et le relief particulier des montagnes. Vous trouverez en annexe une carte représentant ces voies d'accès.

Pour les mêmes raisons que la cueillette de petits fruits sauvages et discuté plus haut, la pêche devrait être permise pour les randonneurs dans les zones de préservation d'usage léger et d'usage dirigé.

Les sentiers d'accès devront exclusivement être aménagés dans les zones de préservation et d'usage dirigé (zone III) ainsi que dans la zone d'accueil et de services (zone IV). C'est d'ailleurs dans ces zones que nous avons toujours caressé le projet d'aménager deux sentiers aux mont Manic et au mont Harfang afin de permettre à un plus grand nombre de personne d'accéder aux richesses du milieu et contempler le deuxième cratère en importance sur notre planète; ainsi, nul besoin d'un voyage sur la lune.

7.- Les limites de la réserve de biodiversité

Les Amis des monts Groulx considèrent que le massif, dans son ensemble, forme un tout. Si nous avons de bonnes raisons pour protéger une partie importante du massif afin de préserver sa biodiversité, le reste du massif doit logiquement recevoir la même protection.

En effet, ce territoire présente les mêmes caractéristiques, peu importe l'endroit où nous nous trouvons. Aussi, la pression exercée par l'écotourisme est plus facilement supportable par un vaste territoire, nous permettant ainsi d'accueillir un plus grand nombre de touriste.

Il n'existe actuellement aucune exploitation minière sur les monts Groulx. Or, depuis de nombreuses années la prospection minière s'est réalisée sur l'ensemble du massif. Aujourd'hui, nous suggérons de négocier avec les quelques détenteurs de claims miniers leur retrait de ce territoire.

Parallèlement, il faudrait immédiatement inclure le reste du massif qui n'est pas sous claim et prévoir un processus d'agrandissement de la réserve par accession au fur et à mesure de l'abandon des claims miniers.

Également, l'agrandissement de la réserve devrait être réalisée afin de protéger les paysages naturelles qui bordent le territoire. À notre avis, la protection de la péninsule de la baie Memory s'inscrit à l'intérieur de ce désir de protéger les paysages visibles par les randonneurs. À partir des sommets, la vue porte sur plusieurs kilomètres et facilement, par temps clair, jusqu'à 70 kilomètres. Toute intervention forestière et toute construction de chemin à l'intérieur de cette zone sont perceptibles par les randonneurs.

En ce qui concernent les paysages, nous suggérons la création d'un droit à la protection de ceux-ci, droit qui serait accessoire à la réserve de biodiversité. Ainsi, l'exploitation minière, forestière et hydraulique pourrait continuer à se développer dans le respect des intérêts des usagers de la réserve de biodiversité. Il s'agit d'une zone tampon dans laquelle les intérêts divergents pourront trouver une solution à leur conflit par la mise sur pied d'un système d'arbitrage. Ce processus a l'avantage de permettre l'intégration de la diversité économique sur le territoire de la Côte-Nord. De cette manière, nous croyons que l'économie touristique pourra se développer en côtoyant de près l'économie industrielle.

Les randonneurs sont en effet très sensibles à la coupe forestière ou à l'exploitation minière qui se répercute sur l'attrait majeur de leurs activités, soit la quête d'un lieu vierge et la sensation d'isolement, d'évasion. Toutefois, nous croyons que la discrétion peut toujours trouver une place.

Nous proposons donc d'agrandir la réserve de biodiversité afin d'inclure le reste du massif et que les paysages environnants reçoivent une protection particulière.

8.- Conclusion

Ce magnifique et unique massif des monts Groulx nous appartient à tous, habitants de notre planète. Géologiquement et politiquement, il est situé sous notre responsabilité et nous avons le droit et le privilège de le protéger et de le développer. C'est un rôle que nous avons déjà pris l'initiative de remplir et nous voulons continuer à le remplir, avec le même sens du respect de la nature et le même goût de l'aventure.

Atteignable par la route, de plus en plus connu et fréquenté, un développement qui en serait un de masse ne serait pas le chemin à suivre, car ce serait de la dénaturer, de perdre cette richesse collective. Il doit être conservé pour ceux et celles qui sont à la recherche de l'effort, d'autonomie, d'implication personnelle et de nature originelle.

Voici presque 20 ans des randonneurs ont pris l'initiative de l'ouvrir, de le développer. Ils se sont investis personnellement dans cette tâche. D'autres ont suivi l'exemple et une tradition d'implication des « explorateurs » s'est établie. Elle se doit d'être conservée car elle a développé un sentiment d'appartenance qui a été à la source du mouvement de défense des monts Groulx qui s'est incarné dans l'association des amis des monts Groulx.

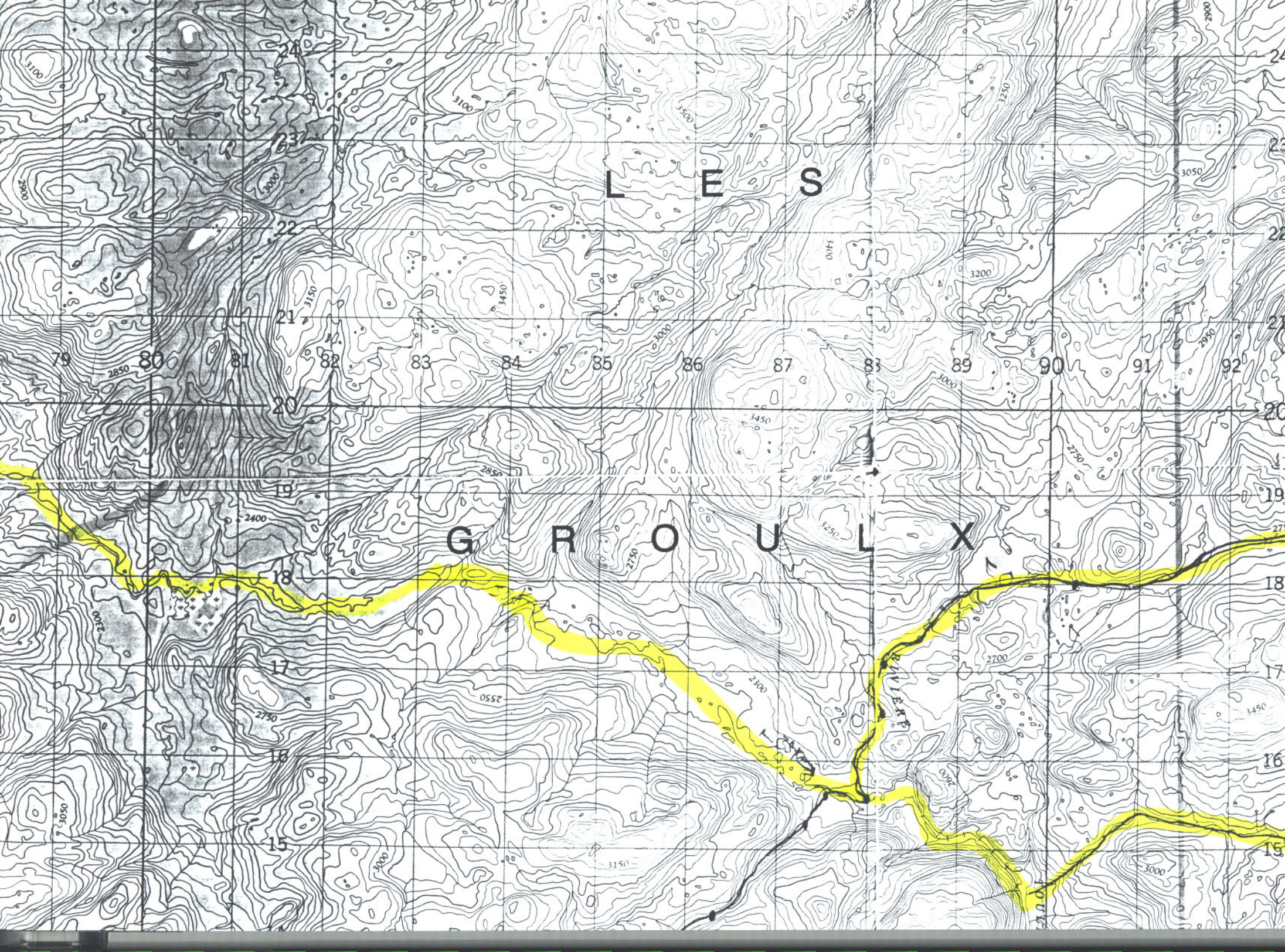
Nous voulons continuer dans cette voie et assumer un rôle actif primordial dans le développement à venir. Ce rôle nous voulons l'exercer avec réflexion, imagination et compétence, en collaboration avec les organisations régionales intéressées par le développement touristique de ces montagnes et par la sauvegarde de son intégralité naturelle, en particulier avec ses premiers utilisateurs les innus de Bestiamites.

Ce travail de longue haleine doit être adéquatement soutenu financièrement par les autorités concernées.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce mémoire et espérons qu'il vous sera grandement utile dans le choix des orientations que vous devrez recommandées.

Les amis des monts Groulx

Roch Roy, président



L E E S

G R O U L X

RIVER